



# Compte-rendu

## Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires AED-AESH

MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Académie de Grenoble

### 1. Participants

- **Administration** : 6 représentants (dont Mme Chamosset, Mme Perrochet, Mme Bonamy, deux chefs d'établissement).  
Invitée : Mme Messina (secteur juridique).
- **Organisations syndicales** : 5 représentants (FSU, CGT, FO, SNALC).
- **Secrétaires de séance** : Mme Bonamy (adm.) et Mme Rier (SNALC).

---

### 2. Déclaration liminaire

Le SNALC présente sa déclaration portant notamment sur : les PAS, la précarité AESH/AED, la protection administrative, les dysfonctionnements médico-sociaux et l'absence de dialogue social.

---

### 3. Validation des précédents comptes-rendus

Le CR du 2 juillet n'a pas été transmis. Le SNALC dénonce une nouvelle fois le non-respect du règlement intérieur.

---

### 4. Traitement des dossiers (inaptitudes)

**28 dossiers examinés :**

- 12 inaptitudes aux fonctions d'AESH : 11 validées, 1 reportée.
- 8 inaptitudes à toute fonction : toutes validées.
- 8 inaptitudes temporaires : présentées à titre informatif.

Le SNALC alerte sur des dossiers dont la signature médicale date de plus de 6 mois. L'administration souligne les délais importants entre dépôt, traitement et réception. Le SNALC pointe aussi les conséquences financières graves des inaptitudes temporaires (absence de subrogation, trop-perçu pouvant dépasser 8 000 €).



---

## 5. Licenciements pour refus d'avenant PAS

Deux AESH refusent leur avenant et quittent l'Éducation nationale.

Le SNALC souligne un défaut d'information des PIAL / PAS.

**Vote :** avis favorable unanime.

---

## 6. Règlement intérieur

Toujours non transmis.

Le SNALC rappelle que l'administration est hors cadre réglementaire depuis 4 ans et interroge sur le manque de considération envers les AED et AESH.

---

## 7. Observations et questions diverses

### 7.1. Du côté de la DP2A

- **Haute-Savoie (74) :** forte désorganisation, absences, retards de traitement. Redistribution des dossiers sur d'autres gestionnaires au sein du service DP2A de Grenoble.
- **Arrêts maladie mal gérés :** confusion entre SEI, DSDEN et employeur, entraînant absence de subrogation et des problèmes de paie.
- **Propos irrespectueux :** La DP2A évoque des insultes reçues par certains gestionnaires ; le SNALC signifie l'existence de propos déplacés et irrespectueux également du côté de certains gestionnaires
  - **Le SNALC rappelle que tout agent doit respect à l'ensemble du personnel Education nationale et dénoncera tout abus quel que soit la partie.**
- Le SNALC demande de nouveau une intervention du Recteur pour uniformiser les pratiques (recrutement, absences, affectations, respect du cadre de gestion ministériel...).
- Présentation de Mme Bonamy, référente des relations MGEN/DP2A pour le contrat mutuel obligatoire : MGEN.

### 7.2. Du côté du SNALC

- **Suivi des effectifs AESH :** demande de transmission régulière des recrutements, démissions et motifs.
- **Revendication :** création d'un statut de catégorie B pour les AESH.
- **PAS :** le SNALC dénonce une application imposée aux AESH, sans réel choix, contrairement aux instructions annoncées par l'administration.
- **« Professionnels de l'inclusion » :** le SNALC conteste ce terme et rappelle l'absence de formation diplômante et de reconnaissance statutaire.
- **Charge de travail et missions inadaptées :** jusqu'à 10 élèves suivis, 2 établissements sur la demi-journée, accompagnement de situations relevant d'auxiliaires de soins ou d'éducateurs spécialisés.

- **Dérives hiérarchiques** : certains gestionnaires se comportent comme employeurs (ex. SEI 74), créant intimidation et confusion.
- **AED** : conditions de travail dégradées, absence de reconnaissance, faible comptabilisation du travail de nuit, nuits d'astreintes imposées ni comptabilisées ni rémunérées, difficultés de CDIisation.
- **Gestion financière** : absence de subrogation, versement des salaires pendant les arrêts maladies, envoi aléatoire et/ou sous un délai supérieur à 15 jours des attestations employeurs indemnités journalières, absence de procédures claires pour le remboursement des trop perçus, absence de remplacement des agents malgré la récupération des sommes trop perçues ; impact sur les déclarations trimestrielles sur la CAF / C2S induisant la perte voir même des remboursements des allocations.
- **Service médico-social** : très réduit, renvoyant les agents vers des médecins ARS méconnaissant les missions AESH.

---

## 8. Autres points

- **Jours de fractionnement** : le SNALC rappelle que n'ayant pas de siège, nous ne sommes pas représentatif au CSA.A. De fait, le SNALC n'a pas pu s'exprimer CONTRE cette mesure présentée au 1er CSA.A faisant suite aux élections professionnelles de décembre 2023. Le SNALC déplore le lissage annuel des jours de fractionnement dans les quotités de travail hebdomadaire (24h00 au lieu de 24h10). De fait, les aesh se voient imposer cette décision et n'ont pas le choix des modalités de sa répartition.
- La présidente invite les syndicats à solliciter des bilatérales avec la DP2A ; le SNALC précise que cela se fait déjà.

---

## 9. Groupes de travail (GT)

Rappel des deux propositions du SNALC validées en juillet :

1. Document unique d'absence pour toute l'académie.
2. Guide synthétique des procédures (absences, arrêts, emplois du temps...).

A ce jour, l'administration doit attendre des propositions, alors que celles-ci avaient été communiquées et validées lors de la CCP ANT AED-AESH du 2 juillet 2025 dont le SNALC est toujours en attente de relecture du CR en tant que secrétaire de séance. Aucun calendrier d'application n'est fourni.

---

## 10. Prochaine CCP

Prévue **mi-janvier 2026**.

---

**Pour la section AED-AESH du SNALC Grenoble**  
*Corinne Rier et Olivier Laval, commissaires paritaires*